

Permission au Président David de lire la lettre du chef de bataillon Potier, lors de la séance du 29 nivôse an II (18 janvier 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Permission au Président David de lire la lettre du chef de bataillon Potier, lors de la séance du 29 nivôse an II (18 janvier 1794). In: Tome LXXXIII - Du 16 nivôse au 8 pluviôse An II (5 au 27 janvier 1794) p. 445;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1961_num_83_1_36418_t2_0445_0000_12

Fichier pdf généré le 15/05/2023

tous les temps, donna l'exemple de la soumission aux lois vient d'abjurer ses erreurs, et ne voulant plus qu'être un prédicateur de morale, il nous a remis ses lettres de prêtrise, en renonçant à ses fonctions. Cette démarche n'a point dû nous surprendre. Déjà, Cadou, notre ci-devant curé, avait rendu hommage aux grands principes de la Raison et de la philosophie en s'unissant à une compagne douce et chérie et promettant à la patrie des rejetons dignes de lui conserver son traitement et son logement pour l'aider à élever sa famille et lui éviter le grand préjudice que son abjuration lui causerait s'il perdait, avec son état, les émoluments qui y sont attachés.

Nous t'adressons l'argenterie de nos églises, et faisons passer au district des Sables le cuivre et les cloches, pour être convertis en canons. Ces objets autrefois employés à l'usage d'un culte qui toujours fit le malheur du peuple vont faire danser aux tyrans la Carmagnole et leur apprendre que les Français combattent pour la raison comme pour la liberté.

Nous joignons l'état des objets que nous t'annonçons.

Salut et fraternité.»

C. R. M. ROUILLÉ (*président de la séance*), André LURBÉ, CADOU, Sébastien DAVID, P. GUILBERT, C. BRUDIEU, DIROCHE, PRUNCOT, BARGIGNAC, J. Ch. PELLETIER, P. DAVID, Alexandre LAUCO, P. GASTON, Honoré AUGER fils, GATINEAU, A. G. GATINEAU, Léandre GATINEAU, Ch. CADOUY [et 29 autres signatures].

44

Un membre [COURTOIS] annonce que la société populaire de Troyes lui a adressé 11 énormes tonneaux remplis de hardes et effets à l'usage de nos braves volontaires (1).

Mention honorable, insertion au bulletin (2).

La Société populaire de Troyes fait don de 1640 chemises, 370 paires de bas, 43 bonnets de coton, 5 bonnets de police, 62 cols, 27 paires de guêtres, 4 habits, 5 vestes, 6 culottes, 2 chapeaux, une ceinture, 52 gibernes, 12 sabres, épées, 2 fusils, 11 pistolets, 2 sacs en peau, 29 selles, 150 couvertures, 47 paires de souliers, 7 paires de bottes, 6 morceaux de tapisserie, 312 bandes de quatre largeurs, 5190 compresses de quatre sortes, 32 serviettes, 450 livres de charpie, 300 livres de cuivre et plomb, etc. (3).

45

Le commandant temporaire du Fort-National, Isle-Pelée, devant Cherbourg, écrit du 25 nivôse, que les frégates françaises la *Galathée*, la *Carmagnole*, la *Résolue* et la *Babet*, sur douze prises qu'elles ont ramassées au demi-cercle vers la baie de Torbay, frontière d'Angleterre, viennent d'en envoyer à Cherbourg cinq considérables. La première est un bricq de 130 tonneaux, américain, partant de Baltimore, allant

à Amsterdam; il est chargé de café, de sucre et de coton. Les autres sont deux bâtimens anglais à trois mâts; un Irlandais chargé de bled et lard salé, et une galiotte Danoise chargée pour l'Angleterre; les sept autres prises ont fait voile pour Morlaix (1). (*Vifs applaudissements*).

La Convention ordonne l'insertion au bulletin (2).

Le président annonce une lettre particulière, qui renferme de bonnes nouvelles. Il demande à la Convention, qui l'accorde, la permission de lui en faire donner lecture (3).

[*Le chef de bataillon, command' temporaire du Fort national, île Pelée, devant Cherbourg, au présid. de la Conv., 25 niv. II, 5 heures du soir*] (4)

« Citoyen président,

Raconte à la Convention, raconte à la France entière les nouvelles conquêtes maritimes de la république sur ses piteux ennemis. Les frégates française la *Galathée*, la *Carmagnole*, la *Résolue* et la *Babet*, sur douze prises qu'elle ont ramassées au demi-cercle de la baie de Torbay, frontière d'Angleterre, viennent d'en envoyer à Cherbourg cinq considérables; la première est un brick de 130 tonneaux, américain, partant de Baltimore et allant à Amsterdam; il est chargé de café, de sucre et de coton; les autres sont deux bâtimens anglais à trois mâts, un irlandais, chargé de blé et lard salé, et une galiote danoise chargée pour l'Angleterre. J'ignore encore le détail des cargaisons, excepté celles de l'américain et de l'irlandais; mais un capitaine de prise de la *Galathée*, à qui je viens de parler à bord de l'américain, annonce ces cargaisons comme très riches. Les sept autres prises ont fait voile pour Morlaix.

Ce n'est pas tout; au défaut du jour, deux gros bâtimens se faisaient apercevoir dans l'ouest et dirigeaient leur route vers ce port. Il est plus que probable que ces navires vont nous apporter d'heureuses nouvelles d'une canonnade assez vive qui s'est fait entendre de ce côté-là pendant toute la matinée.

Le capitaine américain a paru satisfait du harsard qui l'amène dans un port de France. Un lougre anglais, qui lui a fait cette nuit une chasse inquiétante pour l'officier français qui était à bord, a donné au citoyen des Etats-Unis l'occasion d'exprimer fortement son vœu d'attraper Cherbourg, en disant : « Je vais parler aux Anglais et ils ne nous prendront pas ou je saurai m'en défendre »; mais les Anglais n'ont pu réussir à traverser la destination du navire *Jonks of Alexandria* pour le port de notre commune.

De main j'enverrai d'autres détails à la Convention, s'il y a lieu. Salut, respect et confiance. »

H.-C.-A. POTIER.

(1) P.V., XXIX, 322.

(2) Bⁱⁿ, 29 niv.

(3) *Débats*, n° 486, p. 416.

(4) C. 287, pl. 862, p. 21; *Mon.*, XIX, 242; *Débats*, n° 486, p. 417; *Antiféd.*, p. 444. *J. Matin*, n° 531; *F. S. P.*, n° 200; *Abrév. univ.*, p. 1536; *J. Paris*, p. 1550; *J. univ.*, p. 6722. Mention dans C. Eg., p. 148; *C. univ.*, 30 niv., p. 3; *M.U.*, XXXV, 480; *J. Mont.*, p. 536; *Ann. patr.*, p. 1720; *J. Sablier*, n° 1085; *Ann. R. F.*, n° 50; *J. Fr.*, n° 482; *Batave*, p. 1360; *Mess. soir*, n° 519; *Audit. nat.*, n° 483; *J. Perlet*, p. 395.

(1) P.V., XXIX, 322. Etat des dons (C. 288, pl. 881, p. 5).

(2) Bⁱⁿ, 30 niv. (suppl^t).

(3) *J. univ.*, p. 6740.